



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS

Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

1.1 Nom commercial/désignation : **spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation – Industrie/artisanat/consommateurs : lubrifiant

1.3 Données relatives au fournisseur mettant la fiche de données de sécurité à disposition

- Fournisseur : **Wippermann jr. GmbH**
Delsterner Strasse 133
58091 Hagen

Téléphone : 02331 728-0

Télécopie : 02331 782-357

Adresse électronique : info@wippermann.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0)6131/19240 (Giftinformationszentrale Mainz)

SECTION 2 : Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon 75/324/CEE du 20 mai 1975

modifié par : directive sur les aérosols 94/1/CEE du 6 janvier 1994

Directive 2013/10/UE modifiant la directive sur les aérosols 75/324/CEE (SGH)

Directive CEE 1272/2008

Classe de danger

Catégorie de danger

Indications de dangers

Aérosol extrêmement inflammable

Catégorie 1

222; H229; EUH066

Classification selon la directive UE 67/548/CEE ou 1999/45/CEE

Directive sur les aérosols 75/324/CEE du 20 mai 1975 modifiée par : directive sur les aérosols 94/1/CEE du 6 janvier 1994

R 12 Extrêmement inflammable

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement CE n° 1272/2008 et la directive 2013/10/UE modifiant la directive sur les aérosols 75/324/CEE (SGH)

Symboles de dangers :



Mention d'avertissement : danger

Indications de danger :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Le récipient est sous pression : risque d'éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS

Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

Instructions de sécurité :

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ainsi que d'autres types de sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.

Information complémentaire volontaire :

Sans ventilation suffisante, formation possible de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Risque d'éclatement des récipients en cas de surchauffe – formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.

- Le jet diffusé est inflammable – le contenu est « combustible ».

SECTION 3 Composition/indications sur les composants

3.2 Mélanges

• Caractérisation chimique : aérosol avec préparation à base de gaz sous pression et incluant les substances mentionnées ci-après ainsi que des additifs non dangereux.

• Substances dangereuses

N° CAS :	N° CE	N° INDEX :	Désignation	Quantité %	Classe de danger/		Indications de dangers	Classification (67/548/CEE)
					Catégorie de danger			
74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	Propane	5-10	Gaz inflamm., 1; Gaz sous press.		H220, H280	F+, R12
106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	Butane	25-35	Gaz inflamm., 1; Gaz sous press		H220, H280	F+, R12
64742-82.1			aliphatique/aromatique Mélange d'hydrocarbures	15-25	Danger par aspiration 1		*H304 EUH066	*Xn, R65 R66

*Ne concerne pas les générateurs d'aérosols (CEE 1272/2008 annexe I point 1.3.3)

Vous trouverez le texte complet des indications de danger mentionnées dans cette section dans la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Instructions générales : règle fondamentale : si les troubles persistent, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : amener la victime à l'air libre, le cas échéant respiration artificielle, chaleur. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- En cas de contact avec la peau : laver immédiatement à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux pendant plusieurs minutes avec de l'eau.
- En cas d'ingestion : se rincer la bouche à l'eau et boire une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS

Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

SECTION 5 : Moyens de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou une mousse résistante à l'alcool.
- Moyens d'extinction impropres pour des raisons de sécurité : jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque particulier résultant de la préparation : les aérosols surchauffés éclatent, sont projetés avec une grande force (risque de blessure/risque de vapeurs explosives).
- Produits de combustion ou gaz dégagés : monoxyde de carbone et autres substances inconnues possibles.

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

- Équipement de protection spécial : appareil de protection respiratoire
- Instructions supplémentaires : si le feu n'a pas encore agi directement ou qu'une chaleur intense n'est pas encore produite, transférer la marchandise stockée en lieu sûr ou la protéger contre la surchauffe (par exemple en pulvérisant de l'eau).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Mesures de précaution individuelles : assurer une ventilation adéquate, se tenir à distance des sources de chaleur et d'inflammation, porter des gants de protection, éliminer les récipients non étanches. Ne pas respirer l'aérosol.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher la pénétration dans les canalisations, le sol ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage / de récupération : récupérer avec un absorbant pour liquides. Éliminer le matériel contaminé en tant que déchets spéciaux.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Instructions pour une manipulation sans danger :

Danger. Aérosol extrêmement inflammable. Le récipient est sous pression : risque d'éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ainsi que d'autres types de sources d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sans ventilation suffisante, formation possible de mélanges explosifs.

Ne jamais déposer ou entreposer les flacons aérosols à proximité d'étincelles ou de sources d'inflammation ou de chaleur.

Mesures d'hygiène : ne pas inhaler l'aérosol. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage en tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les récipients : locaux bien ventilés et protégés du gel, de la chaleur et de l'humidité. Tenir compte des directives de stockage TRGS (règles techniques pour les substances dangereuses) 510.
- Instructions relatives au stockage commun : stockage d'aérosols avec des liquides combustibles n° 6.11 alinéa 6 TRbF (règles techniques relatives aux liquides inflammables) 110 et TRGS 510. Aérosols contenant des substances dangereuses s § 24 GefStoffV.
- Autres indications sur les conditions de stockage : -pas d'instructions sur la protection contre l'incendie et l'explosion : aérosol extrêmement inflammable. Le récipient est sous pression : risque d'éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ainsi que d'autres types de sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Pour le refroidissement des récipients fermés, utiliser de l'eau pulvérisée. Les aérosols surchauffés éclatent, sont projetés avec une grande force (risque de blessure/risque de vapeurs explosives).

Classe de stockage : 2B (TRGS 510)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS

Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller :

Valeurs limites du lieu de travail

N° CAS :	Désignation	%	Type	valeur	Unité	
74-98-6	Propane	5-10	CMA	1000 1800	ml/m ³ (ppm) mg/m ³	V.MX. (Allemagne)
106-97-8	Butane	25-35	CMA	1000 2400	ml/m ³ (ppm) mg/m ³	V.MX. (Allemagne) 4(II) ; DFG (Communauté allemande de recherche)
64742-82-1	aliphatique/aromatique Mélange d'hydrocarbures	15-25	TRGS 900/901	350	mg/m ³	

8.2 Restriction et surveillance de l'exposition

• Équipement de protection personnel

Protection respiratoire

Remarque : en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire. Nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites.

Protection des mains

Remarque : gants résistants aux solvants. Comme le produit représente un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

Les gants de protection doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure.

Protection des yeux

Remarque : lunettes de protection hermétiques

• Mesures de protection et mesures d'hygiène : veiller à ce que la ventilation soit suffisante, éviter le contact avec les yeux et la peau, ne pas manger, boire ni fumer.

Restriction et contrôle de l'exposition de l'environnement

Remarques générales : éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : aérosol/liquide
- Couleur : brun
- Odeur : spécifique au produit
- Changement d'état : le gaz sous pression vaporisé devient immédiatement gazeux. Les solvants pulvérisés s'évaporent vite.
- Point d'ébullition / zone d'ébullition : n.a.* (non applicable)
- Température d'inflammation : n.a.*
- Inflammabilité : les brouillards pulvérisés et les vapeurs dues à l'évaporation sont extrêmement inflammables.
- Température d'inflammation : n.a.*
- Auto-inflammabilité : non
- Propriétés comburantes : en cas de surchauffe
- Risque d'explosion : en cas de surchauffe, éclatement/explosion des récipients. Formation possible de mélanges de vapeur/air explosifs.
- Limites d'explosivité : n.a.*
- Pression de vapeur – ici : pression intérieure du vaporisateur ; à 50°C, au maximum 2/3 de la pression d'essai du récipient.
- Densité – ici : densité de remplissage à 20°C = 0,721
- Hydrosolubilité : non
- Teneur en solvant : 15 – 25 %



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

*La préparation prête à l'emploi contenue dans l'aérosol n'est achevée qu'après l'apport du gaz comprimé. Les indications portant le signe * ne sont pas mesurables quand le récipient est hermétiquement fermé et sous pression.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité

Remarque : pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes.

10.2 Stabilité chimique

Remarque : stable dans les conditions de stockage indiquées

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : sans ventilation suffisante, formation possible de mélanges explosifs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur, flammes et étincelles. Risque d'éclatement des récipients sous l'effet de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : agents oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : en cas de combustion ou de chaleur intense : monoxyde de carbone et possibilité d'autres produits inconnus.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Indications aux effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :
- Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification

Composant	Type	Valeur	Espèce
Propane	Inhalation 4h	>20 mg/l	rat
Butane	par inhalation (LC50/4h)	658 mg/l	rat

Pas d'autres données disponibles.

- Effet primaire d'irritation
- Peau : aucun effet connu.
- Œil : aucun effet connu.
- Sensibilisation : aucun effet connu.
- Informations toxicologiques supplémentaires : l'inhalation directe de brouillard pulvérisé / de vapeurs à hauts niveaux de concentration a un effet anesthésiant.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit est plus léger que l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT-et le vPvB

Le produit n'est pas une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nuisibles à l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les égouts ou dans les eaux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit:
- Aérosols vidés par pulvérisation / entièrement vides selon le § 3 alinéa 11 décrets d'emballage
N° CED : 150104 emballages métalliques
- Aérosols remplis
N° CED : le numéro de code de déchet selon le décret allemand sur le répertoire des déchets (AVV) dépend du producteur de déchets et peut donc être différent pour un produit. Le numéro de code de déchet doit donc être déterminé séparément pour chaque producteur de déchets.
- Recommandation : les aérosols remplis, y compris ceux qui contiennent des résidus, sont des déchets spéciaux et doivent être éliminés comme tels.
N'amener au centre de recyclage que des aérosols entièrement vides.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

1950

14.2 Désignation d'expédition réglementaire UN

ADR : aérosols

RID : aérosols

IMDG : aérosols

ICAO/IATA : aérosols, inflammables

14.3 Classe(s) de danger transport

Classe ADR : 2 (les aérosols sont classifiés comme limited quantities)

(Étiquette de danger, code de classification, numéro d'identification du danger, code de restriction en tunnels) :

*2.1, 5F, LQ2, (D)



*Les aérosols sont classifiés selon la colonne 7a comme LQ2 (1L).

Classe RID : 2 (les aérosols sont classifiés comme limited quantities)

(Étiquette de danger; code de classification, numéro d'identification du danger)

*2.1, 5F, LQ2

* Les aérosols sont classifiés selon la colonne 7a comme LQ2 (1L).

Classe IMDG : 2

(Affiche de danger ; EmS) : * 2.1, F-D, S-U *Mention dans le document de transport : transport selon 28, amdt., limited quantities

Classe ICAO/IATA : 2.1

Emballage homologué UN prescrit



14.4 Groupe d'emballage

ADR : --

RID : --

IMDG: --



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE conforme à la directive CE n° 1907/2006

Date d'impression : 16.02.2018

Nom commercial : spray lubrifiant chaînes spécial WKS 150 ml + 500 ml

Fabricant/fournisseur :

FDS

Pages : 7

Révisé le : 01.03.2021

14.5 Dangers pour l'environnement

Étiquetage conformément à 5.2.1.8 ADR : non (limited quantities)

Étiquetage conformément à 5.2.1.8 RID : non (limited quantities)

Étiquetage conformément à 5.2.1.6.3 IMDG: non (limited quantities)

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG : non (limited quantities)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

IMDG : non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement / législation particulière à la substance ou au mélange

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 ; comporte un danger ; WGK (Allemagne);

Auto-classification selon VwVwS du 17 mai 1999, annexe 4

Ordonnance sur les accidents majeurs : les seuils de quantité définis par l'ordonnance sur les accidents majeurs doivent être respectés.

Autres directives : TRG 300 (règles techniques pour gaz techniques), restriction professionnelle : tenir compte des restrictions professionnelles visant à la protection contre les matières dangereuses selon la directive sur la protection des femmes enceintes et la loi allemande sur le travail des jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des phrases R mentionnées dans les chapitres 2 et 3

R 12 Extrêmement inflammable

R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet des indications de danger mentionnées dans les sections 2 et 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Le récipient est sous pression : risque d'éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Informations supplémentaires

Autres informations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de la révision. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre d'effectuer les opérations de stockage, de transformation, de transport et d'élimination du produit désigné dans la présente fiche de données de sécurité dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ces informations ne peuvent pas être transposées à d'autres produits. Réservez aux utilisateurs professionnels. Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.